

[Accueil](#) > [Consultation des annonces légales](#) > Annonce L28632

## Annonce L28632

Référence : **L28632**  
Journal : **lereveildumidi.fr**  
Département de parution : **30 - GARD**  
Date de parution : **16 janvier 2026**  
Rubrique : **APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE**



### Commune de Saint Jean de CEYRARGUES

#### AVIS AU PUBLIC

#### Rappel de l'instauration du

#### Droit de Prémption Urbain (DPU)

Par délibération n°2025-26 en date du 8 décembre 2025, prise en application des articles L. 211-1 et suivants ainsi que R. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, la commune de Saint-Jean-de-Ceyrargues a institué un droit de préemption urbain (DPU).

Ce dispositif s'applique aux secteurs classés en zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération n°2025-25 du même jour.

Pour obtenir des informations complémentaires, les administrés sont invités à se rapprocher des services municipaux, consulter les documents d'urbanisme en mairie ou encore se référer au site internet de la commune : <https://stjeandeceyrargues.fr> où les documents réglementaires sont mis à disposition.

Le Maire, Georges DAUTUN